

Le 11 mars 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.  
Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mars 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Procurations :**

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** Mme Jennifer DAUPHY-SABY.

**OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent de Police Municipale au profit de la commune de Saint-Genest-Lerpt dans le cadre de la « Coal Cup 2024 » - Tournoi international de football**

*Vu l'article L512-6 du code général de la fonction publique,*

*Vu le décret N°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune de Saint-Genest-Lerpt accueille la « Coal Cup 2024 » les 10 et 11 mai 2024. Les effectifs de Saint-Genest Lerpt, ne permettant pas d'assurer la sécurité de ce tournoi international de football, la commune a recours à un service de sécurité privé et a également sollicité les communes voisines pour mettre à disposition leurs policiers municipaux.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le policier municipal de La Fouillouse les 10 et 11 mai 2024 de 07 h 30 à 18 h 00, qui sera chargé sous la responsabilité du maire de la commune de Saint-Genest Lerpt :

- D'appliquer les arrêtés en vigueur,
- De gérer la circulation routière,
- De surveiller le domaine public,
- De verbaliser les infractions au code de la route,
- De participer aux opérations mises en place conjointement avec la Police Nationale.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure une convention pour cette mise à disposition.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

*Décide à l'unanimité :*

✚ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du policier municipal au profit de la commune de Saint-Genest Lerpt, lors de la Coal Cup 2024, les 10 et 11 mai prochain,

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240312-23-24-DE

Accusé certifié exécutoire par le secrétaire de séance,

Réception par le préfet : 19/03/2024

Mme Jennifer DAUPHY SABY

Fait à la Fouillouse, le 12 mars 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET

